



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide médicale

Question écrite n° 67863

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'accompagnement de la politique sanitaire contre la grippe de l'OMS dans les pays en voie de développement. En juillet dernier, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré vouloir accélérer la lutte contre cette maladie très contagieuse et souvent mortelle dans les pays du Sud. Il souhaite savoir si la France entend prendre des initiatives sur le plan international afin de soutenir activement cette campagne.

Texte de la réponse

Depuis 1948, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est très impliquée dans la coordination d'un système global d'alerte contre la grippe, en particulier dans les pays en développement. C'est grâce à l'action coordonnée de plus de 110 laboratoires spécialisés dans le domaine de la grippe, répartis dans 83 pays, et de quatre centres collaborateurs de l'OMS (Atlanta, Londres, Melbourne et Tokyo), que la décision concernant la composition du vaccin peut être prise chaque année. Les autorités nationales des pays en développement s'appuient sur la recommandation de l'OMS pour approuver les vaccins spécifiques et les recommandations concernant l'utilisation des vaccins sont formulées par les responsables nationaux de la santé publique. L'OMS a arrêté en septembre 2001, à la suite d'une réunion d'experts internationaux tenue à Cannes, une recommandation concernant la composition du vaccin pour la saison de grippe 2002 dans l'hémisphère Sud (mai-octobre) et l'a communiquée aux fabricants de vaccin. Quelque 200 millions de doses de vaccin antigrippal sont ainsi fabriquées et administrées chaque année dans le monde, sauvant des centaines de milliers de vie et réduisant sensiblement la morbidité chez les personnes les plus vulnérables (personnes de soixante-cinq ans ou plus, adultes et enfants de six mois ou plus atteints d'une maladie chronique ou immunodéprimés). Le Gouvernement français soutient, depuis plusieurs années, ce système global d'alerte contre la grippe développé par l'OMS. Ce programme est en effet l'un des trois volets du programme général de surveillance des maladies transmissibles de l'OMS auquel la France prévoit d'apporter, en 2002-2003, une contribution de 0,88 MUS\$, dont 0,31 seront consacrés aux pays en développement. L'appel lancé en juillet 2001 par l'OMS à lui adresser des propositions d'activités à inclure dans le programme mondial contre la grippe (Global Agenda on Influenza) a d'ores et déjà suscité une proposition d'initiative d'Aventis-Pasteur à Lyon, sur la surveillance virologique. L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) travaille par ailleurs, depuis plusieurs années, avec l'OMS, au développement d'un réseau d'échanges d'informations en temps réel, via Internet, sur la gravité, la vitesse de propagation et les conséquences des épidémies de grippe déclarées dans le monde (réseau FluNet). L'implication des chercheurs et scientifiques français aux côtés des experts de l'OMS a permis au réseau FluNet de s'imposer comme l'un des outils les plus fiables de veille internationale sur les épidémies de grippe. Les programmes de l'OMS de lutte contre la grippe dans les pays en développement bénéficient donc d'un soutien substantiel de la part de la France tant au niveau des contributions gouvernementales que de la communauté scientifique française et du secteur privé.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67863

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 5999

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1073